

## SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

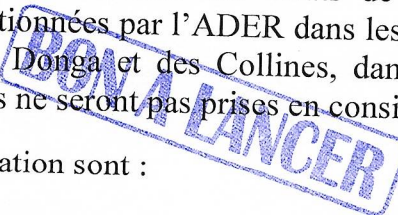
Nom de l'Autorité contractante : **Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) Bénin**

Objet : **Travaux d'installation des aménagements fourragers**

Référence SIGMAP : **T\_ADER\_123926**

AVIS N° : **006** /ADER/PRMP/S-PRMP du **23** / **04** /2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 09/04/2026 (version 2).
2. L'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'année 2026 des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux d'installation des aménagements fourragers**.
3. L'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : assurer l'ensemble des activités à haute intensité de main-d'œuvre nécessaires à l'installation des éclats de souches sur les parcelles d'aménagements fourragers sélectionnées par l'ADER dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga et des Collines, dans le cadre de sa campagne 2026 en lot unique. Les variantes ne seront pas prises en considération.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
  - a) **Pour les anciennes entreprises (ayant au moins trois (03) années d'existence) :**
    - **Capacité technique et expériences :**
      - Etre une entreprise régulièrement constituée intervenant dans le domaine agricole ou aménagement agricole; clairement libellé dans la rubrique des activités exercées sur le registre de commerce ou statuts fourni à cet effet. Les divers, et autres prestations ne seront pas prise en compte ;
      - Ne pas être une entreprise en état de faillite ou de liquidation judiciaire ;
      - Disposer d'un siège et en fournir la preuve (titre de propriété ou contrat de location avec un plan d'indication clair).



- Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au profit de l'administration (administrations publique, sociétés ou offices d'Etats ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), dans les cinq dernières années (2021-2022-2023-2024-2025) ou de l'année en cours au moins **deux (02) marchés similaires** (des chantiers agricoles ou ruraux impliquant une main-d'œuvre locale nombreuse) **ou de nature plus complexe** d'un montant de **cent vingt-sept millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux (127 118 644) FCFA chacun**, justifiés par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou de Procès-verbaux de réception assortis des contrats (pages de garde (portant le montant) et de signature en copies simples).
- Disposer du personnel clé qualifié requis pour l'exécution des travaux définis au niveau des critères de qualification au point 5.
- Disposer des matériels requis pour l'exécution des travaux définis au point 6 au niveau des critères de qualification.

- **Capacité financière :**

- Soumission des états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les trois dernières années (2022, 2023, 2024) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme.
- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen (CAM) des activités de travaux agricole pour un montant de deux cent cinquante-quatre millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (254.237.288) FCFA, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025);
- Justifier d'une capacité financière tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, pour un montant de deux cent cinquante-quatre millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (254.237.288) FCFA; justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ou un organisme financier habilité.

NB : les critères de capacité financière sont cumulatifs.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- **Capacité technique et expériences :**

- Etre une entreprise régulièrement constituée intervenant dans le domaine agricole ou aménagement agricole; clairement libellé dans la rubrique des activités exercées sur le registre de commerce ou statuts fourni à cet effet. Les divers, et autres prestations ne seront pas prise en compte ;
- Ne pas être une entreprise en état de faillite ou de liquidation judiciaire ;
- Disposer d'un siège et en fournir la preuve (titre de propriété ou contrat de location avec un plan d'indication clair).
- Disposer du personnel qualifié requis pour l'exécution des travaux définis au niveau des critères de qualification au point 5.
- Disposer des matériels requis pour l'exécution des travaux définis au point 6 au niveau des critères de qualification.

- **Capacité financière :**

- fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les états financiers des années d'existence présentées par un membre de l'OECCA et portant la mention de la DGI
- fournir l'assurance des risques professionnels couvrant la période d'exécution du marché pour un montant de deux cent quatre-vingt-douze millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-un (292.372.881) FCFA.
- Justifier d'une capacité financière tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, pour un montant de deux cent cinquante-quatre millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (254.237.288) FCFA; justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ou un organisme financier habilité.

NB : les critères de capacité financière sont cumulatifs

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de **deux (02) mois**.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier

d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER; Email : [cokou.dah@presidence.bj](mailto:cokou.dah@presidence.bj) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics : *Secrétariat Permanent de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II de de 8 heures à 12 heures 30 mn, les matins et de 14 heures à 17 heures 30 mn les après-midi heure locale (GMT + 1).*

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 27 / 04 /2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : *Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II.* Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche<sup>1</sup> de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II, E-mail : [cokou.dah@presidence.bj](mailto:cokou.dah@presidence.bj) au plus tard le 22 / 05 /2026 à 10 heures précise heure locale (GMT + 1).* **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de Réunion**, *sise derrière l'immeuble abritant l'Institut National de la Femme, Deuxième bâtiment dans la rue portail marron, avenue Jean Paul II, le*

---

<sup>1</sup> Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : [www.armp.bj](http://www.armp.bj)

22 / 05 /2026 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT + 1) à 10 Heures 30 minutes (heure locale) (GMT + 1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-douze (2.542.372) FCFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

NB : - L'ADER attribuera le marché au Candidat possédant les qualifications requises, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et évaluée économiquement la plus avantageuse.

- L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Cotonou le 23/04/2026

La Personne responsable des marchés publics,



  
Toussaint K. DAH

**BON A LANCER**